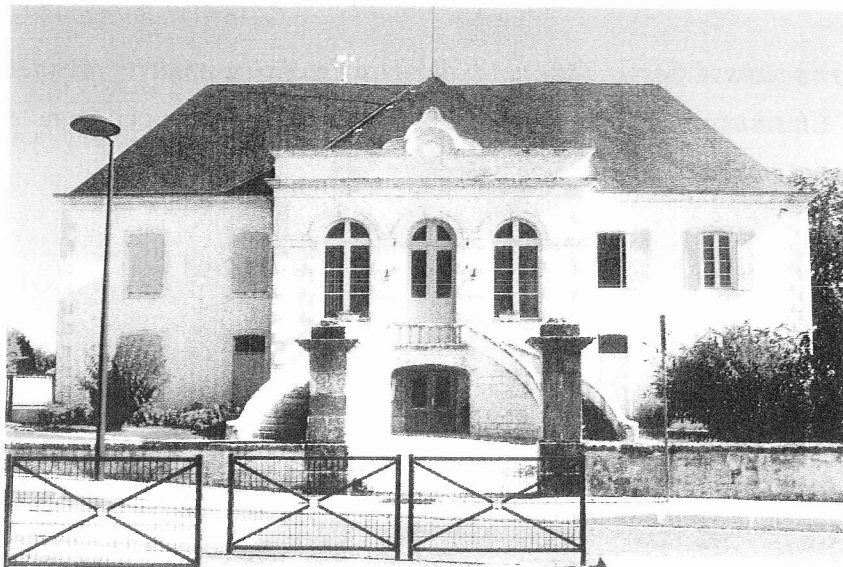


Bulletin Municipal

n°3 - Septembre 2014 Commune Chizé-Availles



EDITO DU MAIRE

Une invitation a été adressée à l'ensemble du tissu associatif communal pour le 4 septembre 2014 à 18h00 en mairie. Le nombre de courriers envoyés (et la liste a été complétée par vos informations) démontre la richesse des activités proposées sur notre territoire.

L'engagement de bénévoles, souvent de longue haleine, offre du bien être, du service, du lien social qu'aucune autre forme d'organisation ne saurait assurer.

S'engager dans le milieu associatif c'est agir, c'est ne pas tout attendre d'en haut ou de l'extérieur.

S'associer, se fédérer c'est traiter avec celles et ceux qui partagent vos goûts, vos envies, vos idées, les questions qui vous importent.

L'action associative donne de l'âme à la vie locale, qui ne peut se cantonner à l'organisation administrative et économique.

Le tissu associatif marque le pouls de notre commune. En ce début de mandat, entretenir la relation entre associations et municipalité est une manière de cheminer dans une écoute mutuelle.

L'équipe municipale souhaite y parvenir dans un contexte matériel et financier définis. Daniel Barré, maire.

SECRETARIAT

Nous avons le plaisir d'accueillir et de vous présenter notre nouvelle secrétaire : Mlle BARBARIN Cécile

L'équipe lui souhaite la bienvenue et fera le maximum pour la meilleure intégration possible



Coup de chapeau : Nous remercions Mme Rochefort Anne Lise pour son efficacité, sa gentillesse et lui souhaitons beaucoup de bonheur tant dans sa vie professionnelle que familiale. Anne Lise Rochefort a rejoint le Syndicat 4 B.

Nous remercions aussi Mme Quériorz Nathalie qui a assuré avec brio l'intérim. Merci à Mme Chamarre Héléne pour tout le travail effectué et pour l'aide qu'elle va pouvoir apporter pour cette période de transition.

Coordonnées et horaires des Mairies

Mairie de Chizé

28 Rue de l' Hotel de Ville ☎ : 05 49 04 63 30

79170 Chizé Fax : 05 49 04 54 81

E-mail : mairie.chize@wanadoo.fr

Horaires d' ouverture au public :

- Lundi , Mardi , Vendredi : 14 h 00 à 17 h 30

Jeu-di : 14 h 00 à 19 h 00

-Mercredi : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 17 h 30

Mairie d' Availles / Chizé

Rue du Beth ☎ : 05 49 76 74 84

79170 Availles / Chizé

E- mail : availles.chize@orange.fr

Horaires d'ouverture au public : Mardi et jeudi de: 14 h 30 à 16 h 30

Le Conseil Municipal

Le Conseil municipal délibère des affaires de la commune. Ses délibérations contrôlées par la Préfecture, sont portées à la connaissance du public.

Le Conseil municipal se réunit au minimum une fois par trimestre sur convocation du Maire qui définit l'ordre du jour.

15 membres le composent :

- Le Maire : Daniel Barré

-3 Adjointes : Eric Chamarre (Maire délégué d' Availles / Chizé) , Didier Mounoury et Dany Blondio

_11 Conseillers municipaux : Thierry Audebert , Brigitte Bastard , Valérie Bost , Diane Desmonts , Jean Dubois , Bernard Guérin , Nathalie Mémeteau , Rodolphe Rambaud , Raphaël Villemin , Catherine Vrignaud et Didier Vrignaud

Les Commissions Communales

10 Commissions Communales ont été créées. Le maire est membre de toutes les commissions.

Commission du Personnel :

- Responsable : Eric Chamarre
- Membres : Blondio Dany , Diane Desmonts , Didier Mounoury , Didier Vignaud

Commission Urbanisme

- Responsable : Nathalie Memeteau
- Membres : Brigitte Bastard , Bernard Guerin , Didier Mounoury , Raphaël Villemin

Commission Voirie et Eclairage Public

- Responsable : Eric Chamarre
- Membres : Dany Blondio , Jean Dubois , Didier Mounoury , Didier Vignaud

Commission Vie Communale et Communication

- Responsable : Didier Mounoury
- Membres : Thierry Audebert , Brigitte Bastard , Valerie Bost , Jean Dubois , Bernard Guerin , Nathalie Memeteau , Rodolphe Rambaud , Raphaël Villemin , Catherine Vignaud

Commission Bâtiments et Cimetières

- Responsable : Raphaël Villemin
- Membres : Brigitte Bastard , Dany Blondio , Valerie Bost , Eric Chamarre , Nathalie Memeteau , Rodolphe Rambaud

- Membres : D. Barré , Dany Blondio , Eric Chamarre , Nathalie Memeteau , Raphaël Villemin

Commission Budget

- Responsable : Dany Blondio
- Membres : Valerie Bost , Eric Chamarre , Didier Mounoury

Commission Vie Economique Locale

- Responsable : Dany Blondio
- Membres : Brigitte Bastard , Diane Desmonts , Jean Dubois , Nathalie Memeteau , Didier Mounoury , Rodolphe Rambaud

Commission Lutte contre le

- Responsable : Rodolphe Rambaud
- Membres : Thierry Audebert , Dany Blondio , Eric Chamarre , Diane Desmonts , Bernard Guerin

Commission Consultative d'Availles / Chize

- Membres : Jean Paul Guilloteau , Nathalie Quèrioz , Véronique Rivault

Centre Communal d'action Sociale (CCAS)

Le Conseil d'administration est composé :

- du Maire : Daniel Barré
- de 5 membres élus : Thierry Audebert , Valérie Bost , Didier Mounoury , Rodolphe Rambaud et Raphaël Villemin
- de 5 membres extérieurs : René Falanga , Nadine Guerin , Solange Maye , Agathe Mounoury et Nathalie Querioz

Communauté de Communes Val de Boutonne

Le Président : Bernard Gillier

4 Vice - Présidents :

- Jean Marie Haye : commission Environnement (où siègent Daniel Barré et Eric Chamarre)
- Daniel Longeau : commission Sociale (où siège Didier Mounoury)
- Jean Pierre Nivelle : commission Economie
- Maryléne Picard : commission Jeunesse et Sport

Le Bureau est composé de 11 membres : le président , les vice- présidents , Marie Odile Antelme , Bernard Belaud , Daniel Barré , Jean Michel Grolleau , Hubert Juin et Didier Mounoury

Aménagement Parking Face à la Mairie

Les travaux d'aménagement du parking en face de la Mairie devraient commencer début octobre. La durée prévisionnelle est d'environ 1 mois.

La totalité de la surface du parking face à la Mairie sera mobilisée par le chantier.

Pendant les travaux, seule la partie goudronnée (au dessous de la route) sera disponible. Le nombre des places sera très limité pendant les travaux.

Ce chantier va entraîner une gêne importante pour les usagers, en particulier pour les parents d'élèves, les enseignants et agents des collectivités.

Un dispositif temporaire de stationnement va être présenté aux intéressés afin de préparer cette transition indispensable à la sécurité des enfants et des usagers.

Merci d'avance pour votre compréhension.

Propreté Canine

Nous rappelons que la divagation des chiens n'est pas autorisée.

Si ces derniers apportent compagnie, soutien, voire protection à leurs maîtres, ils peuvent aussi provoquer des peurs chez les autres.

Qui n'a jamais éprouvé de la crainte en voyant surgir au coin de la rue un chien errant ?

Qui n'a jamais « mis les pieds dans le plat », en montant ou pire en glissant sur des excréments laissés par des quadrupèdes (une glissade pouvant conduire à la catastrophe en cas de mauvaise chute) ?



Loin de porter bonheur « marcher dedans » finit par faire prendre les chiens en horreur. Ainsi, pour éviter de rentrer chez soi crotté et parfumé, nous demandons aux maîtres de respecter les lieux et les voies publiques.

Pour que votre « toutou » continue d'être apprécié, faites que votre plaisir à deux devienne le plaisir de tous.

Vivons en bonne intelligence, dans le respect des uns et des autres.

Périmètre de lutte contre les termites

L'arrêté préfectoral du 7 août 2013 délimitant les zones contaminées dans les Deux-Sèvres, déclare la commune de Chizé comme contaminée par les termites.

Cet arrêté prévoit la délimitation d'un périmètre de lutte pour les communes déclarées comme contaminées par le conseil municipal pour les communes concernées.

Dans ces secteurs, s'appliqueront les pouvoirs d'injonction du Maire de recherche et de lutte contre les termites.

L'obligation de recherche de termites, de travaux et traitement et d'éradication sera notifiée au propriétaire de l'immeuble par arrêté du Maire.

Le respect de ces obligations sera justifié en mairie par la production d'une attestation établie par une personne ou un organisme agréé. Le suivi de ces opérations sera effectué en mairie.

Faute d'éléments d'information permettant de délimiter un périmètre circonscrit, le Conseil municipal a décidé d'y inclure tout le territoire communal pour une durée d'un an afin de permettre le recueil d'informations techniques.

Le Conseil Municipal sera donc amené à délibérer de nouveau sur ce point dans 1 an une fois le diagnostic réalisé.

Nuisance

Dans le cadre de l'amélioration continue du réseau de distribution électrique, SEOLIS procédera à la détection des défauts sur les ouvrages en effectuant la visite par hélicoptère .

Cette campagne se déroulera du 2 Septembre au 12 Octobre 2014 . Le planning précis reste tributaire des conditions météorologiques.

Information Déchets Verts

Nous rappelons que suite au transfert de la déchetterie, les déchets verts (sans autre déchet) doivent être transportés à Villiers/Chizé chez Mr Barrault Etienne

Dispositif d'information concernant le risque « mэрule »

La mэрule est un champignon lignivore qui provoque de graves dégâts dans les bâtiments lorsqu'il s'attaque aux charpentes et aux boiseries, souvent en raison d'une forte humidité intérieure.

La nouvelle loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoit un dispositif d'information concernant ce champignon destructeur :

- D'une part, les occupants ou les propriétaires sont soumis à une obligation de déclaration en mairie dès qu'ils ont connaissance de la présence de mэрule dans leur bâtiment.
- D'autre part, les communes identifient à partir des déclarations effectuées par les occupants et les propriétaires, les zones de présence d'un risque de mэрule. Ce zonage doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.
- Enfin, l'État prend un arrêté préfectoral pour délimiter les zones de présence d'un risque de mэрule à l'échelle départementale après consultation des conseils municipaux.

Une fois les zones de présence d'un risque de mэрule bien délimitées, plusieurs obligations s'imposent :

- En cas de vente d'un immeuble bâti : l'acquéreur doit obligatoirement être informé sur la présence d'un risque de mэрule.
- En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment contaminé : les bois et matériaux sont incinérés sur place ou traités avant transport si leur destruction sur place n'est pas possible. Cette opération doit être déclarée en mairie.

Si vous suspectez la présence de ce champignon dans votre maison, vous êtes invités à contacter la mairie au 05 49 04 63 30.

Les projets de notre commune :

Voici, par ordre chronologique, les projets que nous souhaitons mener à bien au cours des prochains mois et même pour certains d'entre eux, au cours des prochaines années.

Certains projets, comme la traversée du centre bourg, ont été initiés par la précédente équipe municipale.

- A l'automne 2014, le rond point sera rénové. Il sera abaissé et de nouvelles plantations seront effectuées.

- Les travaux du parking face à la mairie et à l'école commenceront avant la fin de l'année. Dans un souci de réduction des coûts, la municipalité a demandé de nouvelles propositions auprès du bureau d'études. Le nouvel aménagement prévoit des places de stationnement délimitées, une arborisation, des espaces verts et le déplacement du monument aux morts. Ce dernier limite la perspective de l'aménagement de la traversée du village.

- Conformément aux obligations en matière de lutte incendie, trois nouvelles bâches vont être installées dans les mois à venir. (Four à chaux, La Fragnée, les Béguières)

- La commission en charge de l'éclairage public finalise un projet d'économie d'énergie financé pour partie par l'Agence Départementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la région Poitou-Charentes.

- Les normes d'accessibilité des lieux publics vont fort logiquement nous amener à déplacer l'accueil, secrétariat de la mairie au rez-de-chaussée de l'édifice.

- Le marais de Chizé, acquisition récente de la commune, va être réhabilité en partenariat avec l'APIEEE. Cette zone naturelle remarquable de 2,5 hectares au cœur de notre village va retrouver sa fonctionnalité de marais (zone tampon pour l'eau et espace de biodiversité) et être ouverte au public grâce à des aménagements la rendant, pour partie, accessible à tous. Le partenariat entre la commune et l'association va permettre de bénéficier de fonds auxquels la commune n'aurait pas pu prétendre. En effet, l'évacuation des gravats stockés dans le marais depuis plusieurs décennies est estimée à 40 000 €. Cette dépense importante sera prise en charge par des subventions sollicitées par l'APIEEE auprès de la fondation LISEA COSEA et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

- A notre regret, les travaux d'aménagement de la traversée du village (rue Duguesclin et rue des ponts) ont pris du retard en raison d'un problème d'instruction administrative relatif au dossier de gestion des eaux pluviales. Un avis favorable au projet n'a été donné qu'à la toute fin du mois de juillet. Des plans sont consultables en mairie et le Conseil municipal travaille à la pertinence des aménagements ainsi qu'à la réduction des coûts.

- La redynamisation de notre village est un des premiers objectifs de l'équipe municipale. A cet effet, nous avons commencé les esquisses préalables à la réalisation d'un « Café-resto ». Nous souhaitons un endroit convivial, simple, fonctionnel et près des commerces où il serait possible de déjeuner .Il serait aussi un lieu d'animation pour tous dans notre village. La Communauté de Communes « Val de Boutonne », qui détient la compétence économique , a été sollicitée sur ce projet. Professionnels et riverains seront évidemment consultés.

- La Communauté de Communes a également été sollicitée pour la réouverture d'un point de distribution de carburants. Nous regrettons que depuis plusieurs mois, il n'y ait aucune source d'approvisionnement entre Aulnay, Brioux sur Boutonne et Beauvoir sur Niort. Un point d'approvisionnement nous semble d'intérêt communautaire.

- Dans le chapitre des lieux d'animation, nous serons très attentifs à l'avenir de notre salle de cinéma qui est la seule de notre canton. Là encore, l'intérêt culturel communautaire est évident.

- Enfin, dans un but d'information plus complet à destination des habitants mais aussi des personnes hors de notre commune, nous souhaitons créer un site internet le plus rapidement possible. La finalité de ce site étant de communiquer avec vous, il est également primordial pour nous de recevoir vos suggestions pour améliorer le bien vivre de tous dans notre commune.

Les projets d'envergure ne manquent pas et même si nous souhaitons une mise en œuvre la plus rapide possible , certains demandent du temps avant leur réalisation. C'est le cas de l'aménagement de la traversée du bourg et du « Café-resto ». D'autres actions sont menées même si elles sont plus modestes ou pas toujours visibles immédiatement. Nous avons déjà communiqué avec vous à plusieurs reprises par l'intermédiaire de lettres aux habitants, vous avez peut-être également remarqué que les grilles face à la mairie avaient été enlevées et nous espérons que les festivités du 14 juillet vous ont satisfaits.

L'entretien des cimetières

Des remarques concernant l'entretien des cimetières ont été adressées à la mairie au sujet de la présence d'herbe dans les allées. (L'entretien du pourtour immédiat des tombes incombe aux familles). En effet, l'utilisation de désherbants chimiques a été réduite et l'humidité estivale a accéléré la pousse de la végétation. Au moment où vous lisez ces lignes, des instructions ont été données pour répondre aux remarques.

Toutefois, tout ne pourra pas être traité comme par le passé. Pourquoi ?

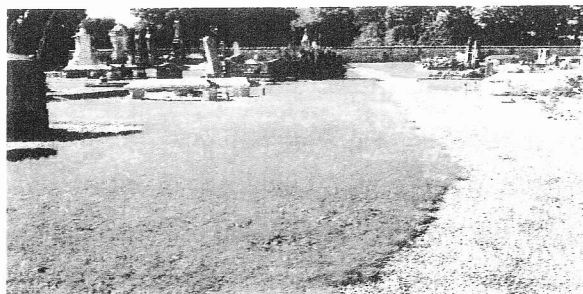
Contrairement à ce qui a longtemps été affirmé par des firmes commerciales dont le but est de réaliser le meilleur bénéfice, les désherbants peuvent être dangereux tant pour l'eau que pour les usagers des lieux ou pour les applicateurs. C'est la raison pour laquelle la loi prévoit dès janvier 2016 l'interdiction de l'usage des pesticides dans les collectivités « pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ».

L'herbe pose des questions certes esthétiques mais n'est pas dangereuse.

Nous sommes actuellement dans une période de transition. L'emploi des produits chimiques sera donc totalement interdit dans quelques mois. Nous devons nous préparer à cette évolution. En France, de nombreuses collectivités ont devancé cette interdiction réglementaire car les frais engagés pour potabiliser l'eau contaminée par les produits deviennent lourds pour le contribuable. Mieux vaut prévenir que guérir, mieux vaut éviter de répandre des produits que d'avoir à les traiter par le biais d'usines très coûteuses. Il y a donc des choix à faire, il est désormais incontournable de changer les pratiques d'entretien. Oui, l'herbe se voit facilement, tandis que les produits chimiques, certes très pratiques sont invisibles. Ils s'insinuent jusque dans nos organismes à des doses suffisantes pour mettre notre santé en cause. Les cimetières comme d'autres lieux dans le pays, et pas seulement à Chizé- changeront donc d'aspect dans les années à venir. Il sera indispensable pour entretenir ces lieux de mêler plusieurs formules :

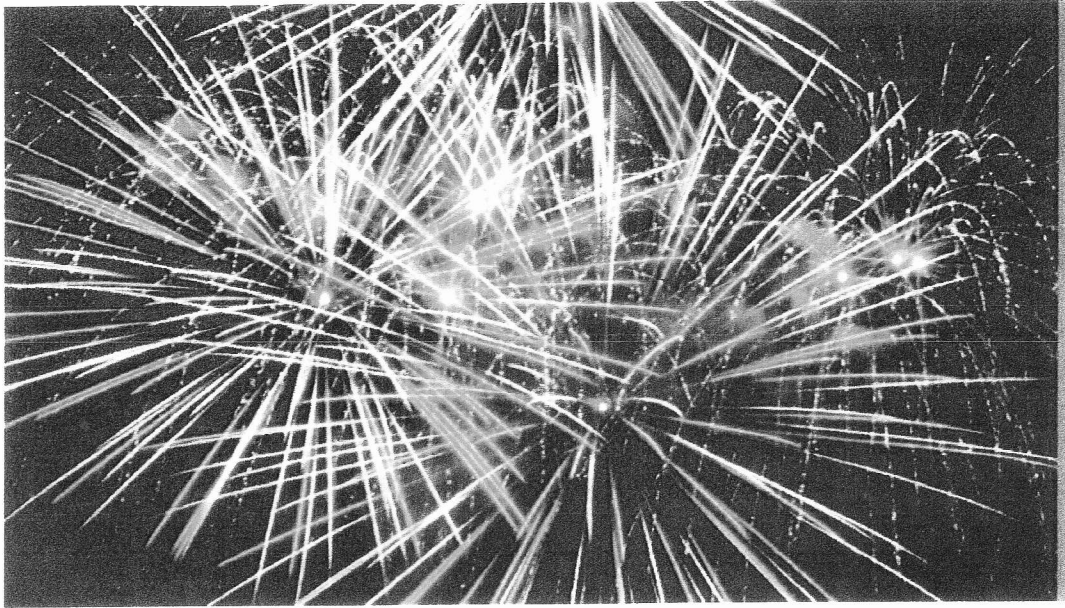
- accentuer le désherbage mécanique
- introduire une dose de désherbage thermique
- modifier notre regard, adapter nos habitudes
- adopter des revêtements tous temps dans les allées
- et bien entendu obtenir le soutien financier des agences de l'eau

Il est important de garder à l'esprit que l'une de nos responsabilités est de prévenir la dégradation de la qualité de la ressource en eau. Cela sera possible si l'ensemble des utilisateurs y est attentif. Les mesures réglementaires, autoritaires, commencent à tomber (voir arrêté préfectoral de juin 2009) car la reconquête de la qualité de l'eau n'est pas encore engagée. Nos enfants et petits enfants nous en seront reconnaissants. Daniel Barré, Maire.



De l'herbe dans un cimetière correctement entretenu. (Granzay Gript)

14 Juillet



Cette année, en raison du calendrier, le conseil municipal a décidé d'avancer les festivités au Dimanche 13 Juillet pour que chacun puisse profiter de la soirée en ayant un jour de repos le lendemain.

Hasard du calendrier encore, la finale de la coupe du monde de football avait lieu ce même jour. Tout ceci nous a amené à proposer un programme un peu particulier avec au cœur de la soirée, la retransmission de la finale assurée par l'équipe de choc de l'association « YFAUCON ».

Pour éviter le gâchis alimentaire de l'an passé (plus de 50 repas réservés n'ont pas été pris !), nous avons également décidé de rendre les coupons de réservation nominatifs. La formule a fait ses preuves puisque pour 215 réservations, plus de 200 ont été honorées. Les conditions météorologiques de l'après-midi nous ont conduits à effectuer l'intégralité du programme de la soirée à Chizé. Le repas préparé, pour partie, par Frédo et Patou Jalis, a semble-t-il été plutôt apprécié. Nous avons choisi de nous fournir au maximum chez nos commerçants locaux (épicerie, boulangerie).

Quand l'Allemagne et l'Argentine ont réussi à se départager et malgré la pluie de l'après-midi chacun a pu assister au feu d'artifice tiré par François et Laurent.

L'ambiance de la suite de la soirée a été assurée par notre « D'Gigi Eric ». Nous le remercions pour sa prestation bénévole de haute tenue !

Pendant le bal populaire, la buvette a été tenue par l'association « YFAUCON » qui peut témoigner de l'heure tardive à laquelle les portes de la salle des fêtes se sont fermées ... Nous vous remercions tous d'avoir fait de cette soirée un agréable moment partagé. Si vous avez des remarques ou des suggestions pour l'organisation future de ces festivités, n'hésitez pas à nous en faire part.

TARIFS DE LOCATION SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE DE CHIZÉ

Période HIVER : du 15 octobre au 15 avril inclus

	SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
Une journée	100,00 €	260,00 €	60,00 €	150,00 €
Deux journées	150,00 €	390,00 €	90,00 €	225,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	200,00 €	600,00 €	100,00 €	280,00 €
Deux journées	300,00 €	900,00 €	150,00 €	420,00 €
Activités hebdomadaires : - 3 premiers mois d'activité - 1 séance par trimestre - 2 séances par trimestre			Gratuit 100 €/trimestre 150 €/trimestre	
ASSOCIATIONS				
Une journée	50,00 €	150,00 €	35,00 €	80,00 €
Deux journées	75,00 €	225,00 €	52,00 €	120,00 €

Période ÉTÉ : du 16 avril au 14 octobre inclus

	SALLE AVEC CUISINE		SALLE SANS CUISINE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
Une journée	80,00 €	230,00 €	40,00 €	120,00 €
Deux journées	120,00 €	345,00 €	60,00 €	180,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	160,00 €	500,00 €	80,00 €	240,00 €
Deux journées	240,00 €	750,00 €	120,00 €	360,00 €
Activités hebdomadaires : - 3 premiers mois d'activité - 1 séance par trimestre - 2 séances par trimestre			Gratuit 100 €/trimestre 150 €/trimestre	
ASSOCIATIONS				
Une journée	35,00 €	100,00 €	20,00 €	50,00 €
Deux journées	52,00 €	150,00 €	30,00 €	75,00 €

Caution : 250,00 € / Taux horaire entretien : 23,00 €

Bris de matériel :

Chaise : 35 € / Chariot pour chaises : 100 € / Chariot pour tables : 370 €

Table 6 places : 300 € / Table 4 places : 250 €

TARIFS DE LOCATION

SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE D'AVAILLES SUR CHIZÉ

Période HIVER : du 15 octobre au 15 avril inclus

	SALLE <u>AVEC</u> CUISINE		SALLE <u>SANS</u> CUISINE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
Une journée	60,00 €	150,00 €	40,00 €	80,00 €
Deux journées	90,00 €	225,00 €	60,00 €	120,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	100,00 €	300,00 €	60,00 €	150,00 €
Deux journées	150,00 €	450,00 €	90,00 €	225,00 €
ASSOCIATIONS				
Une journée	35,00 €	80,00 €	25,00 €	40,00 €
Deux journées	55,00 €	120,00 €	37,00 €	60,00 €

Caution : 250,00 € / Taux horaire entretien : 23,00 €

Période ÉTÉ : du 16 avril au 14 octobre inclus

	SALLE <u>AVEC</u> CUISINE		SALLE <u>SANS</u> CUISINE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
PARTICULIERS et COMITÉS D'ENTREPRISE (siège social hors commune)				
Une journée	40,00 €	120,00 €	20,00 €	60,00 €
Deux journées	60,00 €	180,00 €	30,00 €	90,00 €
PROFESSIONNELS				
Une journée	80,00 €	250,00 €	40,00 €	120,00 €
Deux journées	120,00 €	375,00 €	60,00 €	180,00 €
ASSOCIATIONS				
Une journée	20,00 €	50,00 €	10,00 €	25,00 €
Deux journées	30,00 €	70,00 €	15,00 €	40,00 €

Caution : 250,00 € / Taux horaire entretien : 23,00 €